



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E112909 VALABLE JUSQU'AU 18/05/2027

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1998
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 05/05/2025
8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE

Siret : 417 919 180 00030
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 4029812

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000/002215401/3

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000/002215401/3

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : ELECTRICITE LAURENT ECK
37 RUE DES PINS
67310 WASSELONNE

Téléphone : 03 88 87 01 95
Portable : 06 63 69 48 67
Fax : 03 88 87 04 83

Site Internet : <http://www.thermalys.fr>
E-mail : contact@thermalys.fr

Responsabilité légale :
BALA3/4 GILDAS PRÉSIDENT / ECK LAURENT ARTISAN

Effectif moyen : 7 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	19/05/2026
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/05/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	19/05/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	19/05/2022
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	19/05/2022
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	19/05/2022
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	19/05/2022
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	19/05/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.